**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2016**

L’an deux mille seize, le Trente et un Août à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s’est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

**PRESENTS** : Mmes PALIX Dominique – BOUCHET Bernadette – MENIAUD Aline - PLATZ Cécile – TAVERNIER Delphine - Mrs BASTIDE Alain – DAGORN Jean- Luc - FEROUSSIER Jean-Michel - MOURGUET Patrick – PETERMANN Frédéric - VIGNAL Dominique -

**ABSENTS EXCUSES** : Mme BROET Sarah – Mme PALAORO Andréa - Mr MAURY Thierry -

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr PETERMANN Frédéric

**ORDRE DU JOUR** :

* Approbation règlement TAPS,
* Création et suppression de postes,
* Changement tarif visite médicale,
* Acquisition terrain route des Goules,
* Tarif concession,
* Règlement salle des fêtes,
* Questions diverses.

En ouverture de séance le compte rendu du dernier conseil d’école est approuvé et Madame le Maire demande au Conseil Municipal l’autorisation de rajouter une délibération concernant le recrutement d’un agent en Contrat d’Accompagnement dans l’Emploi. Le Conseil Municipal donne son accord.

 **Contrat d’Accompagnement dans l’Emploi** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la fin du contrat d’avenir de Monsieur HEU Benoit au 30 Septembre 2016 au sein des services techniques.

Une offre d’emploi a été rédigée au cours de l’été pour le remplacement de ce poste en contrat aidé. Les contrats aidés permettent le recrutement de personnes rencontrant des difficultés sur le marché du travail au regard de leur âge de leur absence d’expérience ou de leur insuffisance de formation. Une aide financière de l’Etat ainsi qu’une exonération de charges patronales

sont possibles, en contrepartie, la collectivité s’engage à accompagner la personne recrutée

(tutorat, formation …).

La durée hebdomadaire est de 35 Heures par semaine, le contrat est de 12 Mois minimum

renouvelable une fois, la rémunération est au SMIC.

De nombreuses candidatures ont été réceptionnées, et une sélection a été faite en fonction des Curriculum Vitae. Des entretiens ont ensuite été réalisés et un choix a été effectué.

 Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération à l’unanimité,

Autorise Madame le Maire à signer le contrat de travail et la convention correspondante avec l’Etat.

 **Approbation règlement TAPS** : Un nouveau règlement a été rédigé en fonction des modifications apportées (intervenants et activités pour l’année scolaire 2016/2017, participation financière des parents, participation aux activités). Le Conseil Municipal, après délibération à l’unanimité approuve le règlement intérieur présenté. Il sera adressé à tous les parents d’élèves.

Les activités périscolaires débuteront à partir du 05 Septembre. Les volontaires du Conseil Municipal sont invités à épauler le personnel au cours du mois de septembre.

91 enfants sont attendus lors de cette rentrée scolaire.

En raison du plan Vigipirate, des mesures seront mises en place pour cette rentrée, réception par le Directeur des enfants au portail de l’école, les parents des enfants ne pourront pénétrer dans la cour qu’après autorisation du Directeur.

L’ensemble du Conseil Municipal est sensibilisé à cette démarche, une attention particulière doit être portée à toute attitude suspecte. Le personnel communal a été également sensibilisé

lors de la réunion de prérentrée.

 **Création et suppression de postes** : Conformément à l’article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

 Considérant que trois agents figurant sur le tableau d’avancement de grades 2016 remplissent les conditions nécessaires,

 Madame le Maire propose de créer les postes correspondants pour permettre à ces trois agents d’accéder au grade supérieur, de supprimer les postes occupés par les agents avant leur avancement de grade, après avis du Comité Technique Paritaire.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal : DECIDE de créer les postes suivants :

1 poste d’Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps non complet 22.5/35éme annualisé

1 poste d’Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps non complet 20.5/35éme annualisé

1 poste d’Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet 35/35éme

DIT que la rémunération des agents sera fixée en référence aux échelles indiciaires des cadres d’emplois correspondants

SOLLICITE l’avis du Comité Technique Paritaire pour la suppression des postes suivants :

1 poste d’Adjoint Technique Principal de 2éme classe à temps non complet 22.5/35éme annualisé

1 poste d’Adjoint Technique Principal de 2éme classe à temps non complet 20.5/35éme annualisé

1 poste d’Adjoint Technique Principal de 2éme classe à temps complet 35/35éme

DECIDE de modifier ainsi le tableau des emplois, D’INSCRIRE au budget les crédits correspondants, AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

 **Médecine professionnelle** : changement de tarif : Madame le Maire présente au Conseil Municipal un avenant à la convention de mise à disposition du service de médecine professionnelle ‟ Santé au Travail ”.

Cet avenant porte sur la modification de la valeur unitaire de l’examen médical des agents.

Le tarif sera de 62 Euros par agent pour l’année 2016. Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité : AUTORISE Madame le Maire à signer l’avenant à la convention tel que présenté.

 **Acquisition terrain voirie pour Route des Goules** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 Janvier 2016 relative à l’acquisition de 375 m² sur la parcelle ZD18 et 295 m² sur la parcelle ZD 17 soit 670 m².

Après négociation avec le propriétaire la répartition de l’indemnisation proposée est la suivante :

 670 m² à 0.50 Euros le m² soit 335.00 Euros

 et une somme de 335.00 Euros de prime pour réemploi de parcelle.

De plus, le propriétaire souhaite deux accès à sa parcelle comme actuellement.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité, ACCEPTE cette proposition,

DIT que les frais de géomètre et d’acte notarié seront à la charge de la collectivité.

 **Terrain Les Bouyons** : une demande a été faite à la collectivité pour acquérir une portion d’ancien chemin déclassé ainsi qu’une parcelle déclarée sinistrée. Des renseignements seront pris auprès des services de l’Etat pour pouvoir répondre à cette sollicitation.

 **Concession Cimetière** : Madame le Maire rappelle le tarif des concessions dans le nouveau cimetière qui est appliqué depuis 2009.

Elle rappelle que des concessions simples (1 Mètre x 2.50 Mètres) et des concessions doubles (2 Mètres x 2.50 Mètres) peuvent être acquises pour 30 Ans ou pour 50 Ans.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l’unanimité l’application des tarifs suivants à compter de ce jour :

 30 Ans 50 Ans

Concession simple 250.00 Euros 400.00 Euros

Concession double 500.00 Euros 800.00 Euros

Par ailleurs, la procédure de reprise des concessions funéraires en état d’abandon est présentée, une visite aux alentours de la Toussaint permettrait de réaliser une première liste.

 **Règlement Salle des Fêtes Jean Marius** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le règlement de la salle des fêtes Jean Marius en raison de l’utilisation de la salle pour faire déjeuner les enfants inscrits à la cantine pour l’année scolaire 2016/2017 dans l’attente de la construction du nouveau réfectoire.

Des modifications sont apportées au matériel de la cuisine, à l’état des lieux et à l’heure de mise à disposition de la salle. Le Conseil Municipal ne souhaite pas que la chambre froide et le lave-vaisselle soient utilisés lors des locations des particuliers, pour l’année scolaire 2016/2017 ces matériels seront réservés au service de restauration.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l’annulation du concert organisé par SYMPHONIM le 20 Août dernier. Le règlement actuel ne prévoit pas de remboursement lors d’un désistement dans la quinzaine précédant la manifestation.

 **QUESTIONS DIVERSES** :

 **Donation bâtiment modulaire** : Madame le Maire donne lecture d’un courrier de remerciements de l’association Le Terreau.

 **Système d’alerte à la population** : Madame le Maire présente une offre concernant un système d’alerte à la population en cas de risques naturels ou technologiques. Le coût annuel est de l’ordre de 800 Euros. Le Conseil Municipal n’est pas favorable à cette démarche.

 **Participation citoyenne** : cette procédure va être lancée, une personne par quartier serait nécessaire pour couvrir l’ensemble de la commune.

 **Réunions de quartiers** : au vu du peu de participants le Conseil Municipal pense qu’il est plus judicieux de les organiser tous les 2 ans, il n’y en aura donc pas cette année.

 **Demande de subventions** : Deux demandes de subventions (Ligue contre le Cancer et Téléthon) seront examinées par la commission lors de la réunion d’attribution.

 **Prochain Conseil Municipal** : le Mercredi 12 Octobre 2016 à 18 Heures 15.

 **Rivière La Payre :** des travaux seront réalisées vers la station d’épuration par le Syndicat d’Aménagement des rivières.

 **Voirie :**

**Talutage** : en raison de la météo un 2éme passage a été réalisé et apprécié des usagers.

**Virage et passage piétonnier des Jardins de Vincent** : une barrière sera nécessaire pour sécuriser l’accès vers la Fabrique de Vincent, elle est prévue et va être posée.

La prairie fleurie semée au printemps termine agréablement le chantier.

Une loutre, un nid de castor et un vol de cigogne ont été observés sur la commune preuve qu’il fait bon vivre à St Symphorien …..

 Séance levée à 19 H 55.

Fait à ST SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC le 02 Septembre 2016,

 Madame Le Maire,